



L'Étincelle virtuelle est présentée par:



Cliquez sur les logos pour accéder à leur site!



Caisse du Réseau municipal



## Mot de l'ACSIQ

### Comment élaborer et mettre en place un plan de relève dans votre service d'incendie

Qu'une organisation soit petite ou grande, elle devrait concevoir un plan Stratégique qui lui permette de mieux saisir son environnement et les enjeux qui la compose. C'est donc à ce moment précis que l'on comprend son organisation et à la lumière de ces caractéristiques, nous sommes mieux à même de déterminer un plan de relève. Pour ce faire, vous devrez déterminer la ou les personnes clés à former pour prendre la relève, le poste que vous aimeriez leur confier et le temps qui sera nécessaire pour les former. Envisagez différents moyens de développement des employés, notamment l'auto perfectionnement, la lecture de livres ou de journaux, des programmes de mentorat, du travail pour un projet spécial.

Déterminez le cheminement de carrière que ces personnes clés devraient suivre. Par l'élaboration d'un plan d'action pour chacun des postes cadre supérieur de votre organisation. Adaptez ce cheminement aux capacités et aux talents de chaque personne. Ces plans d'action doivent être dynamiques. Chaque plan doit pouvoir être modifié en fonction des besoins évolutifs de la personne et de votre service de sécurité d'incendie. Pour être efficace, il doit également tenir compte des besoins particuliers de votre organisation. Tenez compte du style d'apprentissage et de la personnalité de chaque cadre dans votre organisation.

Certains se complairont à faire du papier tandis que certains autres s'ennuieront éperdument à faire du papier et seront excellents sur le terrain aux opérations, sachez les détecter. Offrez aux personnes choisies les activités prévues au plan d'action — en les formant, les accompagnant par du (coaching), soyez un bon mentor et n'ayez pas peur de les évaluer cependant soyez honnête et restez positif dans vos évaluations, laissez-leur des délais d'apprentissage.

Dans la mesure du possible, pour assurer la relève, faites en sorte que ces chefs ciblés travaillent dans différents postes afin d'acquérir une gamme d'expérience et une formation diversifiée avant de devoir exercer le poste clé. Pour une durée déterminée, avant de les faire accéder à un poste clé faites-les travailler en jumelage avec vous ou encore avec la personne à remplacer afin qu'ils puissent comprendre les nouvelles responsabilités qu'ils auront à assumer et afin que votre organisation puisse déterminer si elle est apte à assumer ces nouvelles fonctions.

### Comment contrôler et gérer le plan de relève

Au fur et à mesure que ces cadres s'en vont et que d'autres assument leurs responsabilités, le plan de relève devra être mis à jour pour identifier la relève à former en vue d'une promotion et pour déterminer les modalités du plan d'action qui sera dressé pour lui. Cela semble lourd mais nos organisations sont de plus en plus complexes et les modèles de gestion du passé ne sont pas nécessairement garants de l'avenir. C'est pour cette raison que le plan stratégique d'une organisation devra être revu minimalement aux 5 ans mais préférentiellement périodiquement, cependant les plans d'action doivent eux être en constante évolution afin de s'adapter à la réalité. Ainsi les organisations qui ont mis en place un processus de planification stratégique avec révision devraient inclure leur organigramme et voir si le plan de relève y correspond.

Soyez prêts à faire face à certaines situations ou à répondre aux questions des pompiers ou officiers de ligne qui n'ont pas été choisis pour un avancement professionnel. Assurez-vous d'avoir prévu d'autres moyens pour permettre à tous les pompiers et officiers qui désirent améliorer leur situation professionnelle de suivre certaines activités de perfectionnement professionnel. Un plan de formation doit être réfléchi en fonction des besoins de l'organisation. Ces activités très variées peuvent être offertes dans un cadre formel (enseignement, formation, atelier ou colloque) ou dans un cadre informel (ex : Représenter l'organisation lors d'une consultation).

Soyez conscients que même si votre plan est très bien conçu, il peut se produire des événements qui n'ont pas été prévus dans le plan de relève. Par exemple, il se peut que le « successeur » formé vous quitte pour une autre organisation lui offrant des défis que votre organisation n'est pas encore prête à lui offrir. Il n'y a qu'une chaise de directeur dans une organisation et vous n'êtes peut-être pas prêts à la quitter.

Même si vous n'avez personne pour remplacer le poste immédiatement, le plan de relève assurera qu'il y a en place un processus à suivre afin de le pourvoir. Dans notre domaine, les organisations se cannibalisent, et les bons gestionnaires sont plutôt une denrée rare. Comme les structures salariales du monde municipal sont plutôt rigides, les incitatifs sont difficiles à trouver et les directeurs doivent user d'ingéniosité pour retenir leurs bons éléments, bien formés et prêts à assumer de nouveaux défis.

Gilles La Madeleine  
Directeur général

## Congrès 2015

*Dernière semaine!*



### Médaille du pompier pour services distingués - Congrès annuel de l'ACSIQ du 16 au 19 mai 2015 à Sherbrooke

Comme nous le faisons depuis maintenant 5 ans, il y aura au congrès 2015, une remise de médailles pour services distingués.

Veuillez prendre connaissance du communiqué en [cliquant ici!](#)

Pour accéder au tableau à remplir, [cliquez ici!](#)

**La date limite pour nous faire parvenir votre demande est le 31 octobre 2014.**

## Information de l'ACSIQ

Adjudant Patrice Vincent (19 juillet 1961 – 20 octobre 2014)

L'Adj Patrice Vincent s'est joint aux Forces armées canadiennes, au printemps 1985, à titre de membre du Génie de combat. Après avoir terminé son apprentissage initial, il a été muté à la BFC Valcartier. En 1990, il est devenu pompier militaire et a servi dans plusieurs emplacements de l'Aviation royale du Canada et de l'Armée canadienne telles que la 19e Escadre Comox, la BFC Edmonton, la 8e Escadre Trenton et la 22e Escadre North Bay. L'Adj Vincent a également servi sur les navires de guerre NCSM CALGARY, ALGONQUIN, WINNIPEG, OTTAWA, et ST JOHN'S. Après avoir été promu au grade d'adjudant, en juillet 2012, il a été muté au Quartier général de la Force opérationnelle interarmées – Est (FOIE) à Montréal, puis, en mars 2013, à l'Unité interarmées de soutien du personnel au Centre intégré de soutien du personnel à St-Jean-sur-Richelieu, au Québec. On pouvait souvent le voir au gym en train de jouer une partie de hockey en salle avec des amis. Il était fier d'être pompier et du fait que son travail consistait à protéger les autres en cas de besoin. L'Adj Vincent était reconnu comme une personne très sympathique et affable. Il va énormément manquer à sa famille, à ses amis et à tous ceux avec qui il a servi.

À but de démonstration d'unité, les premiers intervenants sont invités à assister à ces funérailles militaires.

Le rassemblement pour le cortège funéraire aura lieu le samedi 1 novembre à 10h00 le dans le stationnement de la Commission Scolaire Marie-Victorin, situé au 13 rue Saint-Laurent Est à Longueuil J4H 4B7

Détails du service funéraire: Samedi 1 nov 2014 à 11h00 à la Cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue, 55 Ste-Elizabeth, Longueuil, QC J4H 1J3

Ceux qui prévoient y assister sont priés de confirmer leur présence: [ovidiu.anca@forces.gc.ca](mailto:ovidiu.anca@forces.gc.ca) et indiquer combien de personnes seront dans votre groupe ainsi que l'endroit d'où vous venez.

*Pierre Voisine, forces armées canadiennes*

## Conducteur de camion-citerne

Dans L'Étincelle publiée le 21 avril dernier, l'Association annonçait son désaccord concernant la rédaction d'un avis légal à l'effet qu'un camion-citerne incendie pouvait être conduit sur des intervention d'urgence par une personne qui n'a pas la qualification de pompier et n'est pas en voie d'obtenir cette qualification.

L'Association considère que la formation requise pour effectuer les manoeuvres avec ce type d'équipement requiert des interventions particulières autres que la simple conduite du véhicule. Il est donc important de s'assurer que tout conducteur ait les qualifications requises à la conduite de véhicule lourd et primordial qu'il ait également sa formation de pompier.

Suite à des représentations auprès du ministère de la Sécurité publique, nous avons reçu une communication de M. Guy Laroche, sous-ministre associé concernant ce sujet. «Le MSP est d'avis que la personne à qui l'on confie la charge de conduire ce type de véhicule d'intervention jusqu'au lieu d'un incendie doit donc être un pompier conformément au Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.»

Pour consulter la communication, [cliquez ici!](#)

## Pour joindre l'ACSIQ

Téléphone: 450 464-6413 ou sans frais 1 888 464-6413

Télécopieur: 450 467-6297

Courriel: [administration@acsiq.qc.ca](mailto:administration@acsiq.qc.ca)

Site Internet : [www.acsiq.qc.ca](http://www.acsiq.qc.ca)

L'Étincelle virtuelle est présentée par:



Cliquez sur les logos pour accéder à leur site!



Caisse du Réseau municipal

